

13 Aug. 51 Eq.

Bern, den 13. August 1951.

p.B.11.43.Am. - BO.

Vertraulich.Dringend.

536

Herr Minister,

Gegenwärtig befindet sich in Genf der amerikanische Staatsangehörige Charles Davis in Haft. Es wird gegen ihn ein Verfahren wegen politischen Nachrichtendienstes im Sinne von Art. 272 Ziff. 1 Abs. 1 StGB durchgeführt. Davis hat unter anderem im Auftrag des Senators Joseph Mc Carthy gehandelt und den ehemaligen amerikanischen Gesandten in der Schweiz, John Carter Vincent, ausspioniert. Aus der Rede, die Senator Mc Carthy vor kurzem im Senat gehalten hat, geht hervor, dass nun anscheinend gegen Vincent ein Verfahren wegen kommunistischer Umtriebe durchgeführt wird. Es ist nicht ausgeschlossen, dass das von Davis gelieferte Material hier eine gewisse Rolle gespielt hat.

Die Bundesanwaltschaft schrieb uns am 11. August 1951 folgendes:

"Il semble donc bien que M. Carter Vincent, ancien ministre des Etats-Unis d'Amérique à Berne, serait actuellement l'objet, dans son pays, de poursuites pour menées communistes. On lui reprocherait même d'avoir pratiqué en Suisse de l'espionnage pour le compte des communistes! Cela paraît assez vraisemblable lorsqu'on sait, d'une part, que les Américains ont la tendance de plus en plus marquée de voir rouge écarlate partout, et d'autre part que le sieur Davis a donné à l'agent de Mc Carthy des renseignements abominablement inexacts (cf. acte d'accusation, page 7, ch. 3, page 8, et enfin page 12, lettres f et g).

Le rôle joué par l'inculpé Davis prend ainsi une certaine tournure de gravité. Aussi me serait-il fort précieux d'obtenir, par le truchement de notre légation à Washington, tous renseignements utiles concernant les poursuites prétendument engagées contre Mr Carter Vincent.

An die Schweizerische Gesandtschaft,

Washington.

hä



- 2 -

Il m'importe de savoir au plus vite, en particulier:

- a) s'il est exact que M. Vincent fait l'objet de poursuites pénales;
- b) s'il est exact (cf. communiqué United Press dans le "Bund" du 10 août) que l'accusation dressée contre M. Vincent est basée, entre autres sources, sur des preuves recueillies par le Federal Bureau of investigations;
- c) sur quoi se fondent les griefs formulés notamment contre l'ancien ministre des USA en Suisse.

La Légation m'obligerait en me renseignant de façon aussi détaillée que possible sur ce qu'il est convenu d'appeler maintenant la "China-Lobby". Il doit exister à ce sujet un rapport de la sous-commission des affaires étrangères du Sénat américain, placée sous la présidence du sénateur Tydings. Je me suis laissé dire que le "New York Times" du 11 juin 1951 contient un article où il est question de ce rapport (page 6 du journal). Serait-il possible à vos services de me procurer et le rapport de ladite sous-commission et le numéro du journal cité?"

Wir wären Ihnen zu Dank verpflichtet, wenn Sie uns die gewünschten Auskünfte sowie die von der Bundesanwaltschaft benötigten Dokumente in zwei Exemplaren so rasch als möglich verschaffen wollten.

Genehmigen Sie, Herr Minister, die Versicherung unserer ausgezeichneten Hochachtung.

EIDG. POLITISCHES DEPARTEMENT  
Politische Angelegenheiten

sig. Bindschedler

Kopie ging an die Bundesanwaltschaft als Empfangsbest.  
ihres Schreibens vom 11.8.51.

13 Aug 51